

**Compte-rendu du  
Conseil Municipal de la Commune de Semblançay  
Séance du 04/06/2012**

L'an deux mil douze le lundi 04 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur TRYSTRAM Antoine, Maire.

En présence de :

M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BERNARD Claude, BILLON Monique, PLOU Peggy., RAVISE Marie-Claude, TESSIER Monique M : CHAUVEAU Michel, CHAZAL Augustin, DUBOIS Jean-Claude, DUBREUIL Patrick, FAURIE Julien, ORTILLON Patrice, POULLE Jean-Bernard

Absent(s) : CHANTEBEL Dominique, VIVION Fabienne

Absent excusé : BROCHERIOU Isabelle, MATHIEU Jean-Michel, PORTE-THEKIAN Laurence

Absent(s) ayant donné procuration : /

Nombre de membres

Date de convocation : 30/05/2012

\* Afférents au Conseil municipal : 18

Date d'affichage : 30/05/2012

\* En exercice : 13

. Votants : 13

A été nommé secrétaire : Patrice ORTILLON

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour était le suivant :

**1- Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal**

**2- Marchés publics en procédure adaptée**

- Rénovation de l'école élémentaire
- Lancement du marché de fournitures de repas pour la cantine scolaire
- Communication sur les marchés publics > à 15000€ HT de l'année 2011

**3- Enfance – Projet de structure petite enfance**

- Création et mode de gestion

**4- Assainissement**

**5- Finances**

- Remboursement de frais issus du Congrès des Maires 2011
- Admission en non valeur

**6- Intercommunalité**

**7- Rapport des commissions**

**8- Questions diverses**

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h10.

**1 - Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13.04.2012.

*Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu du 13.04.2012.*

**2 - Marchés publics en procédure adaptée**

**- Rénovation de l'école élémentaire**

M. DUBREUIL présente l'historique du marché passé selon la procédure adaptée : Sept plis ont été reçus le 25 avril 2012. L'ouverture des offres a été réalisée le 30 avril en présence de Monsieur le Maire, pouvoir adjudicateur, M. Poulle adjoint en charge des finances et le secrétariat général.

Après analyse des offres, il a été décidé de ne faire que la partie haute de l'école. Une négociation a été faite aux entreprises avec les entreprises candidates pour expliciter des

détails techniques. Le Conseil a pris connaissance des offres les mieux-disantes déposées par les entreprises suivantes :

OFFRES DE BASE	Entreprises mieux disantes	Pli n°	Offres HT	Offres TTC
Lot n°1 Menuiseries extérieures	MARTINS	7	38 386,55	45 910,31
Lot n°2 Couverture étanchéité	FLABEAU	6	94 420,33	112 926,71
Lot n°3 Isolation extérieure sur maçonnerie	FLABEAU	6	86 777,92	103 786,39
Lot n°4 Isolation extérieure sur ossature bois				
Lot n°5 Ventilation	CVC 37	2	12 776,17	15 280,30
Alimentation des volets roulants	KBJ	4	4 573,22	5 469,57
	TOTAL		236 934,19	283 373,28
<b>VARIANTES:</b>				
Isolation combles	FLABEAU	6	8 138,00	9 733,00
Isolation terrasses inclus dans lot n°3	FLABEAU	6	6 825,00	8 162,70
Isolation sur toiture	FLABEAU	6	9 291,00	11 112,04
	TOTAL		24 254,00	29 007,74
	<b>OFFRE DE BASE + VARIANTE</b>		<b>261 188,19</b>	<b>312 381,02</b>

M. DUBREUIL explique que l'isolation du bas de l'école, moins urgente, ne sera pas faite cette année car le coût d'objectif de cette rénovation fixé au budget est déjà atteint. Il ajoute que malgré ce fait, l'opération de rénovation de l'école permettra de résoudre les principaux problèmes d'isolation et permettra de saisir l'opportunité du versement de la Dotation D'Équipement aux Territoires élevée à 80 000 euros.

*Après délibération, Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à notifier les différents lots aux entreprises susmentionnés et autorise Monsieur Le Maire à informer les partenaires institutionnels de l'attribution de ces lots.*

#### **- Lancement du marché de fournitures de repas pour la cantine scolaire**

Mme BILLON, adjointe en charge des affaires scolaires, présente les objectifs poursuivis pour le renouvellement du marché cantine. En 2009, lors du renouvellement du marché initial, peu de concurrence a été constatée. Ansamble, seul candidat à avoir déposé une offre, avait été désigné attributaire du marché pour une durée de un an reconductible deux fois.

Pour cette année, Mme BILLON et M. POULLE ont effectué une visite comparative des établissements de production de repas afin de comparer les pratiques et le fonctionnement des différentes entreprises spécialisées. Cette visite a permis de reconsidérer le cahier des charges initial et de retravailler les critères de sélection des offres. Un test à l'aveugle sur la qualité gustative des aliments et la valorisation des circuits-courts, notamment l'utilisation de produits de saison, nationaux et régionaux ont été intégrés dans le cahier des charges. Il est envisagé qu'une commission élargie puisse noter à titre consultatif les offres reçues.

Le marché public sera lancé selon la procédure adaptée (Fournitures et de services < 200 000 euros HT) le 8 juin 2012 pour une remise des plis le 06 juillet 2012. Durée : 3 ans de septembre 2012 à Septembre 2015.

Le conseil municipal prend acte.

#### **- Communication sur les marchés publics > à 15000€ HT de l'année 2011**

*Informations sur les délégations de compétences accordées au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT*

Comme chaque année, les marchés publics supérieurs à 15 000 € HT, nouveau seuil depuis le décret du 09 décembre 2011, font l'objet d'une information en conseil et d'une publication :

Marchés publics de travaux

<b>Salle Henri Chaumet</b>	Op.21	€ TTC
Isolation-Plâtrerie	ISO DECO	16 370,07
Ravalement	SOLLIER	777,40

**Rénovation des sanitaires de l'école élémentaire**

Carrelage-Faïence	RAVISE	20580.22
Plomberie	CLIMAT CHAUFF PASSION	14204.88
Electricité	KBJ	4760.08

**Salle des Fêtes**

Eclairage scénique	KBJ	8 791.78
Chauffage par aérothermes	CLIMAT CHAUFF PASSION	23 205.98

**Opération 41**

Voirie	COLAS	19 609.62
--------	-------	-----------

Marché public de fournitures op 65

Tondeuse Grillo	EQUIP JARDIN	32 668,30
-----------------	--------------	-----------

L'éclairage scénique sera fait cet été par l'entreprise attributaire KBJ.

Le Conseil municipal prend acte.

### **3 Enfance – Projet de structure petite enfance**

Suite à la présentation du diagnostic sur les besoins en petite enfance sur Semblançay et dans les communes membres de la Communauté de communes Gâtines et Choisille, il convient de poursuivre l'avancement de ce projet de développement local.

Le diagnostic a été présenté à la CAF et au Conseil Général, la commune doit donner sa décision sur la poursuite de ce projet.

Madame PLOU explique que deux décisions doivent être prises pour l'avancement du projet concernant :

- la localisation : réalisation d'un projet sommaire par un architecte afin de pouvoir savoir quel est le coût de crédit de ce type de structure, à titre d'exemple la crèche d'Athée sur Cher, 200 m2 pour 460 000 € pour accueillir 20 berceaux soit 40 à 50 familles.
- L'autorisation de lancer par Monsieur le Maire une procédure d'appel d'offres pour une délégation de services publics.

Monsieur le Maire présente le principe de la délégation de service public qui permet de confier à un gestionnaire privé expérimenté l'accomplissement d'une mission de service public ici liée à la petite-enfance. La Communauté de Communes Gâtine et Choisille par exemple, une délégation de service public pour le fonctionnement du Relais d'Assistants Maternelles.

Madame PLOU informe qu'entre le moment où la collectivité rédige le cahier des charges puis lance la consultation et décide d'attribuer la délégation à un prestataire privé, un délai de un an est nécessaire. C'est pourquoi, en 2012, il est important de lancer cette procédure en amont, non seulement pour permettre d'avancer sur le projet et de connaître les coûts réels de fonctionnement de ce type de structure.

Monsieur le Maire informe les élus que ce projet est une opportunité de développement local qui va bientôt entrer dans le champ de compétences de l'intercommunalité. Par rapport aux coûts de construction, le bâtiment est subventionné à 80 % pour un bâtiment neuf. Auparavant, la crèche de la Membrolle devait accueillir des enfants issus des communes limitrophes. Aujourd'hui, le taux de remplissage est détenu presque exclusivement par la commune en raison de l'importance du nombre de demandes.

Mme TESSIER propose qu'une communication soit faite auprès des assistantes maternelles sur la réalisation de cette structure sachant qu'une information régulière est donnée au Relais d'Assistants Maternelles sur l'évolution de ce projet.

M. DUBOIS souhaiterait que si le projet inclus des structures extérieures bois, celui-ci ne reproduise pas les problèmes techniques constatés sur les salles sportives de Saint-Roch et Beaumont-La-Ronce.

Monsieur Le Maire remercie chaleureusement Madame Peggy PLOU pour son action, son énergie, son temps passé sur ce dossier petite-enfance qui a permis d'être inscrit dans les projets CAF pour 2013.

*Après rappel des résultats du diagnostic par Madame PLOU, après délibération, Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à consulter un ou plusieurs architectes pour obtenir un avant-projet sommaire, déterminer l'emplacement, et obtenir des budgets prévisionnels proches de la réalité, autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres pour une délégation de services publics liée à la gestion de ce service petite-enfance afin d'estimer, en fonctionnement, le coût prévisionnel de ce type de structure.*

#### **4 – Assainissement**

##### **- Tarification de la fourniture et pose de tuyaux annelés (budget Assainissement)**

Il est proposé au conseil d'adopter un nouveau tarif pour la fourniture et la pose de tuyaux annelés

- 120 € TTC les 6 mètres de tuyau annelé
- 240 € TTC la fourniture et la pose de 6 mètres de tuyau annelé

Monsieur DUBOIS propose en effet qu'un nouveau procédé soit mis en place, très pratique, et dont la résistance est proche du béton. Des devis ont été demandés. Le 300 mm de diamètre est le plus couramment utilisé. La pose doit être faite par un professionnel.

Après délibération, Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les prix de 120 € TTC la fourniture de tuyaux et 240 € la fourniture et la pose de tuyau annuel.

##### **Participation pour l'Assainissement Collectif**

La loi de finances rectificative pour 2012 a créé la Participation pour l'Assainissement Collectif destinée à remplacer la Participation pour Raccordement à l'égout prescrite sur les autorisations d'urbanisme.

Le conseil doit remplacer l'appellation de cette participation pour raccordement à l'égout par celle de « Participation pour l'Assainissement Collectif ». Les tarifs votés en conseil municipal du 13 avril 2012 restent inchangés (914.70€ TTC pour maison existante, 1000 € TTC pour construction neuve).

*Après délibération, Le conseil municipal, à l'unanimité, remplace l'appellation du tarif pour la participation au raccordement à l'égout par la « Participation à l'Assainissement Collectif ».*

#### **5- Finances**

##### **- Remboursement de frais issus du Congrès des Maires 2011**

Suite au congrès des Maires 2011, il est demandé au conseil d'autoriser le remboursement des frais de repas des élus présents au congrès pris en charge par Monsieur le Maire.

Le montant à rembourser est de 260 €.

*Après délibération, Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement de la somme de 260€ correspondant aux frais de repas pris au congrès des Maires 2011.*

## **- Admission en non valeur**

Malgré ses relances, la Trésorière de Neuillé-Pont-Pierre informe la Commune qu'elle n'a pu recouvrer le titre de recettes n°86 pour un montant de 90.39 € ; le locataire étant parti du logement communal et ayant des ressources insuffisantes pour recouvrir cette somme.

Elle propose au conseil municipal de statuer quant à l'admission en non valeur de cette somme.

Après délibération, Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable en l'admission en non-valeur de la somme de 90.39 €.

## **6 - Intercommunalité**

Avancée du dossier des ordures ménagères : vote début juin dernier. Décision de passer un marché comme avec Tours plus pour les ordures ménagères.

Enfouissement à Sonzay (50 % des ordures ménagères Tours plus enfuies), une convention est également pour l'utilisation de la plateforme de tri de La Riche (2 = La Riche et Beaulieu-Les-Loches), 750 tonnes annuel à trier sur la Communauté des communes de Gâtine Choisille. Dossier caduc à la CC Castelrenaud. Mise en œuvre de celle nouvelle collecte en janvier 2013. Prix actuel 67 € la tonne pour enfouir Tous plus 55 € la tonne.

Redevance incitative : domicile sac poubelle. Nouveaux produits qui seront proposés en déchetterie soit le plastique, pots culinaires, plastiques souples cela se fait depuis 1 an. Association Arc en Ciel) à l'incinération. Pourtant valorisation énergétique. Préconise la métarisation par biogaz (ex à Nantes, en Allemagne). Pour eux, 50 % tri et 50 % métarisation. Cas en 2001 de l'incinérateur de Haute-Savoie. Sonzay prévision pour 2032. La commission environnement était convaincue sauf un élu par rapport au coût.

## **7- Rapport des commissions**

## **8 – Questions diverses**

Les prochaines dates à ne pas manquer :  
Elections législatives les 10 et 17 juin 2012.

- Fête du Judo Club le vendredi 08 juin à la salle des fêtes
- Spectacle des enfants du collège le 11 juin
- Repas champêtre du Handball le 17 juin à la salle de sport (entre adhérents, municipalité invitée)
- Remise des prix de la ballade de l'image le 19 juin à 18h
- Lâcher de binettes le 23 juin :
  - o Pour moins d'utilisation des produits désherbant avec engagement signé
  - o Prestation du véhicule électrique
  - o Exposition sur le thème de l'environnement dans la salle culturelle
  - o Pot de l'amitié
- Fête du Club de Semblan'selle le 24 juin 2012 (peut-être annulé)
- Portes ouvertes de la section Tennis le 27 juin
- Coup d'envoi des scénoféeries le 26 et 30 juin
- Fête des écoles le 30 juin
- Exposition culturelle salle Michel Audiard « Mélodie Loup » de Co. Leman, à partir du samedi 30 juin 2012 dans la salle culturelle.

Monsieur POULLE informe qu'une réunion des associations a eu lieu le jeudi 31 mai, seules huit associations ont été présentes. La gymnastique tient son assemblée générale le 15 juin.

Monsieur Le Maire informe de la réussite du spectacle de danse de l'association culturelle.

Voirie : M. DUBOIS informe que les agents techniques referont prochainement une campagne de rebouchage de trous dans la voirie.

Les questions ayant toutes été abordées, Monsieur Le Maire lève la séance du conseil municipal à 23h00.